



COMMUNE DE
Conthey
VALAIS • SUISSE

SERVICES TECHNIQUES
Route de Savoie 54
CH – 1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 45 40
services.techniques@conthey.ch

DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDER LES EAUX USEES A L'EGOUT COMMUNAL

Dossier Construction n°

Le requérant (Nom-Prénom-Filiation)

Adresse – NP-Localité : Tél. :

Désire raccorder à l'égout communal les eaux usées de son immeuble situé à (localité) :

Au lieu dit : Parcelle(s) n° Fol.

Les travaux sont confiés à l'entreprise :

Diamètre intérieur de la conduite privée :

Matériaux utilisés :

Date du début des travaux de branchement, selon entente avec les Services Techniques (Tél.) :

Au titulaire du permis :

- Le plan de situation sur lequel figure le tracé des conduites privées et la position du raccord doit accompagner la demande.
- Le titulaire du permis est tenu d'aviser les Services Techniques de tout changement dans les délais d'exécution des travaux.
- Si le raccordement s'effectue sur le domaine public (cantonal ou communal), une demande d'un permis de fouille sera déposée auprès de nos services techniques et une demande de signalisation auprès de la Commission cantonale de la signalisation routière (Rte des Iles 8 – 1950 Sion).
- Les propriétaires d'égouts privés prendront toutes les mesures constructives nécessaires (pentes, clapet de retenue, enrobage) pour éviter leur détérioration et des revoulements dans les immeubles, même lorsque l'égout public est en pleine charge. Les égouts privés seront en outre parfaitement étanches.
- Les propriétaires d'égouts privés sont responsables envers les tiers des dommages que pourraient causer leurs canalisations.
- Dans le domaine public, les égouts privé sont aménagés à bien plaie et la Commune peut en imposer le tracé et le diamètre. Ils doivent être conformes aux normes imposées par les Services Techniques communaux.
- Tous les raccordements privés se feront dans dans une chambre de visite dont le fond de chambre sera en préfabriqué.
- A défaut de chambre existante, le titulaire du permis à l'obligation d'en créer une au droit de son raccord (selon profil type – Commune de Conthey)
- Les eaux de surface seront infiltrées dans le sol ou conduites vers un exutoire d'entente avec les Services Techniques.

Les dispositions cantonales et communales d'assainissement urbain et du règlement sur les eaux usées sont réservées.

Le raccordement devra être **contrôlé** par les Services Techniques avant le remblayage. (**carte de contrôle n° 4 à transmettre aux Services techniques**)

Date : Signature du requérant :

A remplir par la Commune de Conthey

Accordé aux conditions du permis (1.4 % de la valeur cadastrale de la construction).

Conthey, le

Sceau et Signature :